

Commission pour la libération de la croissance française

Notes de Claude Bébéar

Une idée : La santé, moteur de croissance

La croissance des dépenses de santé est inéluctable. Aujourd'hui 10% du PIB, demain 15%. Cette croissance est perçue comme un problème, alors qu'il s'agit d'une opportunité. Les dépenses de santé par leur nature polymorphe sont source de richesse et moteur de croissance :

- Services (soins à domicile, transports, cabinets médicaux, cliniques, hôpitaux, paramédicaux, centres de remise en forme, maisons de retraite médicalisées, mutuelles, assurances, ...)
- Agroalimentaire
- Instrumentation, imagerie et robotique médicale
- Industrie pharmaceutique
- Biotechnologies

Quelles actions pour accroître les performances de ce moteur de croissance ?

1. Libérer les dépenses de santé.

La santé ne se limite pas à l'Assurance Maladie Obligatoire.

Cette dernière ne couvre déjà qu'une fraction des dépenses de santé (environ 75%), sa part relative diminuera d'où l'importance qu'elle se consacre à l'essentiel, qu'elle soit bien gérée, respectueuse du principe de solidarité et que son financement ne pénalise pas notre compétitivité. Une part de plus en plus importante des dépenses de santé relèveront de l'initiative individuelle. La part des dépenses de téléphonie, d'internet, de TV câble a crû dans les budgets des ménages et contribue à notre croissance. Pourquoi n'en serait-il pas de même avec les dépenses de santé ?

2. Capter une partie du marché international de la santé. Pour cela :

- Faire évoluer l'organisation de nos centres hospitaliers les plus performants, pour les doter au-delà de plateaux techniques, d'un pôle international, avec hôtel intégré et facturations forfaitaires par pathologie (transport + soins + hébergement accompagnant ...).
- Repenser la formation et l'exercice des professionnels de santé (médecin, infirmière, paramédicaux) pour rendre ces professions attractives et améliorer leur productivité.

3. Promouvoir la recherche pharmaceutique et biomédicale et sa valorisation pour susciter l'émergence de nouveaux acteurs nationaux dans une économie de la santé mondialisée :

- Intéresser significativement les chercheurs publics aux retombées financières de leurs découvertes (50% leur revenant directement).
- Assouplir les modalités de mise en œuvre du principe de précaution dans ces secteurs.

- Faire évoluer la fiscalité des « business angels » pour encourager les contribuables fortunés à abonder les fonds d'amorçage notamment dans les biotechnologies.

Une idée : Développer des activités nouvelles dans les petites entreprises (soutien de 10.000 projets)

Dans nombre d'entreprises (TPE ; PME-PMI ; entreprises artisanales) des projets de développement buttent dans leur concrétisation, « dorment » sur la question des moyens humains affectés à leur mise en œuvre : dirigeants « au four et au moulin », absence ou faiblesse des structures d'encadrement, manque de disponibilité, de compétences dans l'environnement humain du dirigeant.

L'idée est simple : permettre à des demandeurs d'emploi d'être les « développeurs » de ces projets en mettant en place une formation de six mois à la conduite en vraie grandeur de ceux-ci.

ARDAN, dispositif déployé par le Conservatoire des Arts et Métiers existe. Il a fait ses preuves :

- en mettant en place un encadrement permettant aux demandeurs d'emploi d'acquérir un savoir-faire opérationnel à la concrétisation de ces projets, compétences validées par une certification professionnelle reconnue ;
- pour mettre le pied à l'étrier de l'emploi réel : en moyenne 9/10^{ème} des demandeurs d'emplois sont en contrat de travail à l'issue du stage ; plus de 8 000 entreprises ayant déjà bénéficié du dispositif (depuis 18 ans dans 10 régions en France) ;
- et un levier prouvé en terme de développement économique, d'emploi et de qualification comme le montre les études INSEE dédiées à l'analyse de l'impact du dispositif ARDAN (4 études : 3 en Lorraine, 1 en Bourgogne) ont analysé depuis 1996 les effets du dispositif sur plus de 1 000 entreprises bénéficiaires) ;
- dans un montage financier, qui sur la base des dispositions classiques de la formation pour les demandeurs d'emploi, laisse un coût public de l'ordre de 6 000 € par personne permettant un développement quantitatif de la mesure compatible avec une ambition politique à la hauteur des enjeux.

Idée : Lancer un plan de 10 000 projets

- Dans le cadre d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle et/ou d'un contrat ou période de professionnalisation ;
- Par le biais de la mobilisation des réseaux d'intervention classique du développement économique et de l'emploi (établissements consulaires ; organismes d'appui à la création

et au développement des entreprises ; ANPE ; APEC, etc ...), coordonnés par les antennes régionales du CNE-CNAM.¹

Un blocage : les seuils sociaux

Selon le rapport récent du Conseil économique et social « PME et Commerce extérieur » les chiffres sont particulièrement évocateurs : « le nombre d'entreprises de 9 salariés est deux fois supérieur à celui de 10. La différence est encore plus marquée pour celles de 49 à 50 ».

Quant au rapport *Camdessus*, il observe « que les seuils d'1, de 10 et surtout de 50 salariés sont probablement des freins au développement des entreprises et en particulier de leur niveau d'embauche ».

Selon la FIEN (Filière des Industries Electroniques et Numériques) « l'élévation de 50% de ces seuils entraînerait la création de 300.000 emplois dans les entreprises aujourd'hui proches des limites actuelles et des recettes supplémentaires pour les organismes sociaux estimées à 3 milliards d'euros ».

Je préconise une mesure plus forte :

- Passer le seuil de 10 salariés à 20, celui de 50 à 100, celui de 200 à 250.
- Exclusion des employés R & D du calcul des seuils.

Et on verra par la suite.

Un blocage : Du soutien abusif pour limiter les prêts bancaires aux PME

Lorsqu'une banque consent un prêt à une PME ou à un autre emprunteur, elle prend le risque que son débiteur ne soit pas en mesure de la rembourser.

L'évaluation de ce risque est au cœur du métier du banquier.

Or en matière de crédit aux entreprises, ce risque se double d'un autre risque, qui est de voir la responsabilité de la banque mise en jeu pour soutien abusif, et pour des montants qui ne sont pas limités au montant du prêt ;

Pour éviter de telles conséquences, les banques refusent souvent de financer les entreprises qu'elles considèrent, à tort ou à raison, comme à risque.

Cela touche tous les types d'entreprise, y compris des entreprises de taille appréciable mais cela touche encore plus les entreprises les plus fragiles, soit parce qu'elles sont en phase de démarrage, soit parce qu'il s'agit d'entreprises trop petites pour pouvoir fournir à la banque des documents comptables certifiés par un professionnel.

¹ Le CNE-CNAM (Centre national de l'entrepreneuriat) est un institut du Conservatoire National des Arts et Métiers. Il assure notamment au niveau national de déploiement du dispositif ARDAN.

Les banques ont souvent tendance, en effet, à estimer que mieux vaut, pour ce type d'entreprise, renoncer à prêter que d'encourir le risque d'un contentieux pour un montant non plafonné. Ce sont pourtant ces entreprises qui auraient le plus besoin d'un soutien bancaire.

Cette situation est une particularité française, la responsabilité des banques au titre des concours consentis aux entreprises n'étant, dans les pays comparables au nôtre, généralement mise en cause qu'en cas de fraude caractérisée aux droits des autres créanciers.

Il convient d'aller au-delà de la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005 et d'édicter un principe de non-responsabilité du prêteur. Les PME trouveront plus facilement des crédits bancaires pour financer leur développement et créer des emplois et les banques n'auront plus l'excuse du soutien abusif pour renoncer à prêter.